

**Tirages
du 2^{ème}
trimestre
2014**



Résultats des tirages au sort

FONDS CAPI, CFC, CFC II, CFCP, CFC II PROGRÈS, OBJECTIF 10 000 ET OBJECTIF 2 000

NUMÉROS DES CONTRATS OU TITRES EFFECTIVEMENT REMBOURSABLES

Aisne	9 777,01	Loir et Cher	1 432,14
Bas Rhin	1 829,60	Loire Atlantique	7 229,71
Charente	6 106,50	Meurthe et Moselle	914,80
Charente Maritime	915,60	Moselle	11 560,85
Côte d'Or	7 600,31	Sarthe	1 283,48
Gironde	915,60	Seine Saint Denis	1 752,73
Haut Rhin	10 309,64	Tarn et Garonne	1 830,00
Haute Marne	2 000,00	Vendée	1 837,31
Hérault	18 703,09	Yonne	3 013,78
Indre	3 675,52		
Indre et Loire	61 692,66	TOTAL :	154 380,33

10022667	16030225	19022261	19031059
10130312	16030478	19022465	19031895
10142396	16031142	19023524	19032892
16023142	16031349	19023574	19040547
16023454	16031421	19023601	20019187
16024541	16031483	19024481	20028516
16024616	16031781	19025935	20035265
16024868	16033045	19026607	20039608
16025002	16033717	19026610	
16025773	16034265	19026634	
16025949	16034272	19026952	
16026674	16034484	19028767	
16027951	16034680	19030097	
16028849	19011751	19030102	
16029793	19018335	19030156	
16029823	19018750	19030766	
16030196	19022096	19030826	

MÉCANISME DES TIRAGES

Les tirages ont lieu publiquement le 20 de chaque mois à Strasbourg ou en tout autre lieu fixé par le Conseil d'Administration en présence d'un Administrateur ou du Directeur Général, ou de tout autre mandataire désigné à cet effet par le Conseil d'Administration. La date du 20 pourra être avancée au 1er jour ouvrable la précédant, afin de tenir compte du fait que les tirages n'ont pas lieu les dimanches, samedis et jours fériés. Un huissier dresse procès-verbal des opérations.

Tarifs Fonds Capi, Compte Fonds Capi (CFC), Compte Fonds Capi Progressif (CFCP), Compte Fonds Capi II (CFC II), CFC II Progrès, Objectif 10 000 et Objectif 2 000 :

Conformément aux conditions générales, paragraphe 1 pour le Fonds Capi, article 9 pour le Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, article 10 pour le Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II «Progrès» et article 11 pour les contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, on utilise trois roues, la première portant les douze premières lettres de l'alphabet (A à L) et les deux autres les chiffres de 0 à 9.

Mises simultanément en rotation une seule fois, les roues font apparaître l'une des 1200 combinaisons possibles de A00 à L99, soit une probabilité égale à 1 chance sur 1200 chaque mois pour chaque contrat.

Les contrats Fonds Capi portant cette combinaison, à jour de leurs versements, sont crédités de la somme prévue par leurs conditions particulières. La Société règle la somme prévue par l'article 9 des conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, celle prévue à l'article 10 des conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II «Progrès», celle prévue à l'article 11 aux porteurs de contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, portant le numéro désigné par le sort, s'ils sont à jour de leurs versements.